

L'ARBRESLE 1966

La session des commissions diocésaines d'art sacré

AU cours de la session du C.N.P.L. de Versailles, en 1965, un carrefour marginal groupa quelques responsables de Commissions diocésaines d'art sacré qui participaient à la réunion. Ce débat quelque peu improvisé fit ressortir la nécessité d'une réflexion plus sérieuse sur les graves problèmes qui se posaient à l'Église de France dans le domaine de l'art sacré.

Un peu d'histoire.

Cette prise de conscience à l'échelon national ne faisait que traduire les graves difficultés auxquelles devaient faire face tous nos diocèses à la suite de la réforme liturgique. Jusque-là, en effet, les questions d'art sacré n'intéressaient qu'une petite minorité de pasteurs. Les aménagements d'église étaient relativement peu nombreux. Ils se limitaient le plus souvent à l'enlèvement des éléments sans qualité, à la mise en valeur de l'architecture et des œuvres anciennes, sans avoir à toucher à l'agencement général. Un curé éclairé ou sagement conseillé pouvait mener à bien cette tâche. De ce fait, la nécessité d'une Commission d'art sacré ne se faisait guère sentir pour beaucoup de responsables diocésains. Dans nombre de diocèses ces commissions n'avaient qu'une existence factice ou très ralentie. Les quelques exemples de vie réelle et organisée pouvaient se compter sur les doigts de la main. Cette activité était souvent liée à la construction des églises nouvelles, ce qui explique encore le peu de diocèses véritablement concernés.

Comme en bien d'autres domaines, le Concile a bousculé

tout cela. Les voies nouvelles ouvertes par la Constitution liturgique ont eu de profondes répercussions sur le plan de l'art sacré. Au niveau le plus visible, le développement de la liturgie de la parole, la généralisation de la messe face au peuple, la possibilité de la concélébration, toutes ces normes neuves impliquent une transformation dans le dispositif liturgique traditionnel. Cela ne pouvait que susciter le désir général d'aménager le lieu de culte pour qu'il puisse répondre à l'application pratique de la réforme. Dans un pays comme la France où la majorité de nos églises est un patrimoine artistique auquel on ne peut toucher qu'avec la plus extrême prudence, cette rénovation posait aux autorités responsables les plus graves problèmes. Cette fois, il n'était pas un diocèse qui ne se trouvât devant des décisions délicates à prendre, et en nombre considérable, car presque chaque cas exige une solution particulière.

La gravité et l'urgence de cette situation a été soulignée par le zèle intempestif de certains prêtres peu sensibles aux valeurs esthétiques. Les destructions et les mutilations inconsidérées d'ensembles vénérables, dont ils se sont rendus coupables, a ému l'opinion et les pouvoirs publics. La hiérarchie ecclésiastique ne pouvait rester indifférente. Pour parer au plus pressé, elle mit en garde les curés contre toute transformation hâtive et irréfléchie. Elle rappela les obligations tant civiles que religieuses vis-à-vis de tout ce qui est œuvre d'art dans nos églises. Elle renvoya aux Commissions d'art sacré dont la nécessité apparaissait tout à coup de façon impérative.

Le mouvement liturgique étant à l'origine de ces vastes remous, il n'est pas étonnant que ce soient ses responsables diocésains qui se trouvent affrontés à ces problèmes, là où les Commissions d'art sacré étaient en sommeil ou inexistantes, c'est-à-dire dans la majorité des diocèses. Il était donc dans la logique des choses que l'on se tourne vers le C.N.P.L. et qu'on lui demande de se préoccuper des moyens à trouver pour venir en aide aux hommes de bonne volonté mais submergés par un labeur immense et souvent nouveau pour eux. C'était d'autant plus naturel que dans les nouvelles structures nationales et régionales la Commission de Liturgie coordonne les différents organismes de pastorale, de musique et d'art sacré.

La préparation de la Session de l'Arbresle.

Le P. Cellier, directeur du C.N.P.L., répondit immédiatement à cet appel en réunissant à Neuilly, en octobre 1965, une dizaine de prêtres ayant l'expérience de ces problèmes, ainsi qu'un architecte en chef des Monuments Historiques. Cette première prise de contact permit de mieux préciser les données de notre travail et surtout d'établir le plan et les objectifs d'une rencontre mieux structurée et plus représentative de l'ensemble des diocèses de France.

Cette deuxième réunion eut lieu en janvier 1966. Elle rassemblait une vingtaine de participants, représentants de presque toutes les régions apostoliques ou invités au titre d'une compétence particulière. Il fallait avoir avant tout une idée précise de la nature et du rôle des Commissions d'art sacré dont les responsables étaient présents à Neuilly. Le dépouillement d'une enquête préalable apporta d'intéressantes lumières à ce sujet. Au cours des discussions très fécondes qui suivirent, apparut très vite la nécessité de trouver les moyens pratiques d'aider les responsables diocésains. Pour cela, la première démarche était de les connaître et de savoir leurs besoins, puis de les faire se rencontrer et d'échanger avec eux le fruit de nos expériences. Ainsi s'imposa l'idée et le besoin d'une session nationale.

Trois nouvelles réunions en février, avril et mai furent consacrées à l'organisation de cette session. Il fallait d'abord trouver, pour cette première rencontre, un lieu qui soit expressif de notre effort et qui le facilite. Le couvent construit par Le Corbusier à l'Arbresle répondait parfaitement à ce vœu. Le programme prit forme et se précisa peu à peu. Il fut articulé en trois journées, centrées chacune sur l'un des thèmes essentiels de recherche : l'expression chrétienne du sacré, la liturgie et la vérité des formes, le rôle et le fonctionnement de la Commission diocésaine d'art sacré. Un questionnaire envoyé à tous les participants était destiné à fournir les éléments de réponse à ce dernier point. Enfin, les échanges de vues permirent de dégager les orientations communes et de se mettre d'accord sur un certain nombre de notions. En un domaine où règne si souvent la confusion, il est indispensable de préciser d'abord le vocabulaire.

La session.

Du 4 au 7 septembre 1966, le Centre Saint-Dominique de l'Arbresle accueillit cent quarante participants, qui représentaient les trois quarts des diocèses de France. La plupart des responsables des Commissions d'art sacré étaient là, dont un certain nombre de laïcs : architectes des Monuments historique, Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art, artistes.

La soirée d'accueil nous introduisit dans le vif du sujet par la projection de deux courts métrages : *Guernica* de Picasso et *Miserere* de Rouault. L'abbé Morel, qui a réalisé ce second film, présenta les deux œuvres. Avec l'expérience unique qu'il a en ce domaine et sa chaleureuse connaissance des artistes, il sut faire sentir la profondeur spirituelle que peut atteindre l'art moderne et à quel point il peut toucher les hommes de notre temps au plus intime de leur cœur.

L'expérience chrétienne du sacré.

La conférence d'ouverture du P. Antoine, S.J., « l'expérience chrétienne du sacré », mit en cause un certain nombre de notions généralement reçues. L'orateur mit d'abord en garde contre la double ambiguïté que contient la notion de sacré :

- une ambiguïté fondamentale, provenant de ce que la catégorie de sacré n'est nullement spécifique du Christianisme ;
- une ambiguïté historique, tenant à la désacralisation qui marque la civilisation présente : la volonté de restaurer le sacré recouvre alors l'ambiguïté de tout « ressourcement » ou retour aux origines.

On ne peut donc réellement parler d'une « expérience chrétienne du sacré » qu'en faisant la critique du sacré. Pour échapper à tout ce que cette notion a de flou, il vaut mieux la saisir dans une réalisation concrète. Par exemple, le lieu sacré, dont la phénoménologie des religions nous permet de saisir quelques composantes essentielles :

- la séparation du sacré et du profane et l'hétérogénéité de l'espace ;
- le lieu sacré comme déterminé par une hiérophanie et

comme fondé sur une sorte de re-création du monde, car la fonction d'un lieu sacré réactive le mythe de la création ;

— le lieu cosmique comme centre d'un symbolisme cosmique total et totalisant.

Le lieu sacré tel qu'il vient d'être décrit n'existe plus pour nous que dans la mémoire. Nous n'avons plus d'image totale du monde, et la technique, plus encore qu'elle provoque la désacralisation du monde, repose sur elle comme condition de possibilité, pour l'homme, du projet technique. Schématiquement, le passage de l'âge sacral à l'âge technique fait passer le centre de référence de la cosmologie à l'anthropologie.

La perte du sacré fait que celui-ci n'est perçu, au mieux, que sous la forme sécularisée. La forme sécularisée du lieu sacré, c'est le « monument », point fixe dont l'apparente pérennité a quelque chose de rassurant au milieu de la mobilité incessante et de l'universelle mise en question qui caractérise notre temps.

Ceci conduit, d'une part, à une grave équivoque, dont le visage « monumental » de l'Église qu'on présente ainsi à ceux du dehors (équivoque analogue à celle de l'Église « gardienne de l'ordre social ») ; et, d'autre part, cela conduit à demander aux Chrétiens, pour la célébration liturgique, de se dépayser de leur monde et de leur temps, alors que la prédication chrétienne insiste sur l'exigence d'un christianisme vécu au cœur même de notre tâche d'homme, et non pas ailleurs.

S'il est essentiel à la vie de l'Église que l'assemblée chrétienne puisse se réunir pour la célébration eucharistique, il n'est pas nécessaire au même titre d'avoir des bâtiments spécialisés pour cela. L'utilité des églises ne repose pas, de soi, sur des raisons théologiques, mais sur des raisons historiques et sociologiques. Sur ce point, le relativisme et l'empirisme doivent aider l'esprit prospectif et l'imagination, dont nous avons besoin en fonction de la tâche présente de l'Église.

Théologiquement, en effet, il importe de souligner que, sous la nouvelle loi, il n'y a plus de temple. Le temple détruit ne sera pas reconstruit, car le seul lieu sacré, universel cette fois et non plus particulier, c'est le Corps du Christ.

Il y a des façons de parler d'une église comme de la « maison de Dieu » ou du « lieu sacré » qui sont théologiquement fausses, et gravement, puisque ce serait, en fait,

un retour au judaïsme ou au paganisme. L'église, comme bâtiment, est un espace fonctionnel, et non pas (sinon d'une façon dérivée et souvent équivoque) un espace sacré.

Le sacré immédiat n'est autre que la fascination des « éléments du monde » dont parle saint Paul (et, en fait, l'homme de l'âge technique n'échappe pas, au contraire, à cette fascination des puissances obscures du cosmos). La révélation du Père dans le Christ nous délivre de cette fascination « de la bagatelle » ou « de dieux qui, au vrai, n'en sont pas ». La connaissance du vrai Dieu dégage en même temps l'anthropologie de la cosmologie, permet à l'homme d'être lui-même, dans sa dignité de fils, transformé intérieurement par l'Esprit.

La plus grande tentation est ici, par pusillanimité et par manque de foi, de « retourner sous la loi », plus sécurisante que la liberté spirituelle. Il y a, certes, une visibilité de l'Église, et donc des mesures d'organisation, voire de codification. Mais il ne faut pas « sacraliser » ces éléments contingents à la façon d'une sorte d'absolu intangible : c'est cela qui serait « retourner sous la loi ».

Par le fait même, une question est posée pour la pastorale, que l'on pourrait formuler schématiquement ainsi : faut-il faire reposer notre pastorale sur les quelques « plages du sacré » qui, malgré tout, subsistent encore, ou ne conviendrait-il pas mieux de la faire reposer sur la désacralisation elle-même et sur la critique du sacré, afin d'en mettre au jour la pleine vérité?

Quelques réflexions.

Le décapage virulent provoqué par cette conférence a eu le mérite d'éveiller l'attention dès le premier instant de la session, d'obliger à la réflexion, de susciter la controverse et, par là, le dialogue. Les vives réactions qu'elle a soulevées montrent combien le problème qu'elle abordait était essentiel. Elles sont dues aussi, nous semble-t-il, au fait que le conférencier a réduit l'expérience chrétienne du sacré à ce qu'elle a de commun avec les autres formes historiques de religion. De ce point de vue limité, il a bien raison de dire que ce

sacré-là n'est nullement spécifique du Christianisme, et toute sa critique est très juste.

Nous sommes totalement d'accord pour penser que, face à la transformation des structures du monde actuel, nous avons à faire des révisions déchirantes. Encore faut-il les situer à leur vrai plan et ne pas arracher le bon grain avec l'ivraie. Il est exact que la phénoménologie des religions nous révèle des structures où le sacré se matérialise dans des formes dont le Christ nous a définitivement libérés. Pouvons-nous pour autant nier et rejeter une attitude religieuse qui est trop universelle et trop constante pour ne pas répondre à une inclination parfaitement authentique de l'homme ?

On parle aussi beaucoup de désacralisation. Il est vrai que notre temps a rejeté les structures sacrales de la cité. Mais peut-on en déduire qu'il est étranger et le demeurera désormais à toute expression sacrée ? Du fait que les valeurs profanes de l'homme prennent leur consistance en dehors de toute référence directe à Dieu ou au divin, peut-on conclure qu'il est définitivement réfractaire aux valeurs spirituelles et à leur incarnation dans des gestes ou des œuvres concrètes ? Bien des indices semblent prouver le contraire. Du fait qu'une réalité jusqu'alors perçue dans la dépendance d'une autre conquiert son autonomie propre, elle ne fait pas pour autant disparaître l'autre réalité, ni toute relation entre elles. Tout simplement, chacune se définit en son domaine sans avoir recours à l'autre, mais sans la nier non plus.

Enfin, est-il possible de traiter de l'expérience chrétienne du sacré sans même évoquer l'organisme sacramentel où la grâce divine prend précisément pour instrument des choses et des actions sacrées ? Or cette économie, c'est bien le Christ qui l'a choisie et qui nous la donne.

Dans la conférence qui suivit et que nous publions dans les pages qui suivent, le P. Gelineau montra bien que, même dans les usages les plus concrets, nous ne pouvions nous contenter de répondre aux impératifs de la fonction purement matérielle. Si celle-ci n'est pas le support d'une certaine qualité humaine, elle-même prégnante d'un sens proprement mystérique, il n'y a pas de véritable fonctionnalisme. Mais laissons la parole à l'auteur lui-même.